

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 avril 2015

L'an deux mille quinze, le 13 avril à 18h, le Conseil Municipal de la commune de PEYRIGNAC s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Serge PEDENON, Maire, suite à une convocation adressée le 7 de ce mois.

MEMBRES PRÉSENTS : Mmes. et MM. : PEDENON Serge, COLLAS Philippe, DOMEJEAN Laurent, DURAND Alain, GAVA Gino, GIRARD Valérie, LAGRENAUDIE Clément, LAJANTHE Colette, LATOUR Aimé, MANIÈRE Nathalie, ROMAIN Michel, ROULAND Arlette, SPINDLER Christine et VERT Fabrice.

ABSENTE EXCUSÉE : MANCINI Nicole.

Secrétaire de séance : SPINDLER Christine.

Ordre du Jour :

- Comptes administratifs 2014 du budget général ;
- Vote des 4 taxes ;
- Budgets annexes 2015 ;
- Budget général 2015 (fonctionnement et investissement) ;
- Changement de locataire au local Ambulances AJC24 ;
- Cession par ASF de l'immeuble Bonnefond (Ambulances AJC24) ;
- Questions diverses.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 DU BUDGET GÉNÉRAL

N B : Les comptes administratifs des budgets annexes ont été votés à la précédente séance du conseil municipal.

1. Section de fonctionnement

M. le Maire commente le tableau de la situation budgétaire, recettes et dépenses, en rappelant que les crédits ouverts ont été votés l'an dernier par le précédent Conseil Municipal.

Le total des dépenses réelles est de 405 487,3 € ; les recettes atteignent 482 823,7 € soit un résultat de clôture de 77 336,4 €.

2. Section d'investissement

M. le Maire énumère les données chiffrées de l'exercice soit des dépenses d'investissement à hauteur de 511 979,92 € pour un total des recettes de 520 988,05 € outre le montant des restes à réaliser en dépenses de 82 000 € et de 134 713,09 € en recettes (subventions diverses à recevoir) soit des totaux cumulés de 593 979,92 € en dépenses et de 655 701,14 € et au final un excédent d'investissement de 61 721,22 €.

Soit globalement un excédent cumulé de 139 057,62 € (77 336,4 € en fonctionnement plus 61 721,22 € en investissement).

Le compte administratif est donc adopté avec 12 voix pour, le maire n'ayant pas pris part au vote.

VOTE DES 4 TAXES

M. le Maire propose de maintenir les taux d'imposition communaux actuels pour l'année 2015, à

savoir les taux suivants :

- 14,10 % pour la taxe d'habitation,
- 13,52 % pour la taxe foncière bâtie,
- 83,17 % pour le non-bâti,
- 24,89 % pour la CFE,
- soit un produit fiscal attendu total de 166 082 Euros (+ 3,75%).

Ce qui situe la commune parmi celles ayant les taux les plus faibles du secteur.

Pour mémoire, le produit fiscal 2014 était de 160 260 €, l'augmentation de 3,75% s'expliquant par les nouvelles constructions réalisées sur la commune et générant de nouvelles bases et une fiscalité supplémentaire sans augmentation des taux.

Les membres du Conseil n'ayant plus ni questions ni objections, les taux sont adoptés à l'unanimité.

BUDGETS ANNEXES 2015

1. Multiple rural

Section de fonctionnement

Le total de la section étant de 15 332,85 € en recettes comme en dépenses

Section d'investissement

Le total de la section est de 21 079,99 € en recettes comme en dépenses.

Le budget du multiple rural est adopté à l'unanimité.

2. Energie Solaire de Peyrignac

Section de fonctionnement

Le total de la section est de 25 000 € en recettes(vente d'électricité) comme en dépenses.

Un excédent de 6 800 € étant viré au budget général

Section d'investissement

Le total de la section est de 23 863,93 € en recettes comme en dépenses.

Le budget de l'énergie solaire est adopté à l'unanimité.

3. Camping la Garenne

Section de fonctionnement

Le total de la section est de 24 734,98 € en recettes comme en dépenses.

Section d'investissement

Le total de la section est de 45 522,23 € en recettes comme en dépenses dont 30 191,23 € d'affectation du résultat 2014 en recettes apurant le déficit d'investissement 2014 de même montant.

Soumis au vote, le budget du camping de la Garenne de Peyrignac est adopté à l'unanimité.

4. Assainissement

Section de fonctionnement

Le total de la section est de 36 023,11 € en recettes comme en dépenses.

Section d'investissement

Le total de la section est de 20 598,15 € en recettes comme en dépenses incluant les reprises de résultats du compte administratif 2014 pour 3 343,15 €.

Soumis aux voix, le budget Assainissement de Peyrignac est adopté à l'unanimité.

5. Transport scolaire

Section de fonctionnement

Le total de la section est de 26 500 € en recettes comme en dépenses.

Section d'investissement

Le total de la section est de 35 362,67 € en recettes comme en dépenses dont 29 082,67 € d'excédent du compte administratif 2014.

Cette section intègre les opérations se rapportant à l'acquisition du nouveau bus.

Le budget Transport Scolaire de Peyrignac est adopté à l'unanimité.

BUDGET GÉNÉRAL 2015

1. Budget de fonctionnement

M. le Maire énumère et commente le tableau de la situation budgétaire en recettes et en dépenses, article par article, en précisant que les données chiffrées proposées sont celles qui ont été élaborées par la commission budget à partir des recettes et dépenses réalisées en 2014 et servant de référence. Puis les propositions de la commission des Finances ont été soumises et validées par le Trésorier Municipal.

Les membres du Conseil échangent sur les différentes rubriques, en particulier sur les subventions aux associations de la commune, qui sont votées une à une.

M. le maire indique que les associations font une utilisation très importante de la photocopieuse de la commune, à titre gracieux outre d'autres aides en personnel de la commune. Au surplus, deux nouvelles associations ont vu le jour cette année : une association de parents d'élèves de l'école primaire du RPI Peyrignac-Châtres (Cha Peyr Ché) et une association qui recueille des animaux et met en place du maraîchage (une Nouvelle Vie).

Il est souhaitable que le budget global consacré aux associations n'augmente pas cette année compte tenu du contexte de réduction des dotations de l'Etat. Le montant alloué à chacune des associations passerait donc de 180 € à 150 €, étant donné que ces dernières disposent de liquidités.

M. le Maire commente donc le détail des propositions de subventions à chacune des associations, et le soumet ensuite au vote.

Le budget subventions aux associations de la commune est adopté à l'unanimité.

Le total de la section fonctionnement s'élève à 480 954,40 € en recettes comme en dépenses. Les dépenses réelles ressortent à 383 776 €, la différence de 97 178,40 € étant virée à la section investissement.

M. le Maire insiste sur le fait que la Commune devra impérativement faire des économies, car l'an dernier le montant des recettes prévisionnelles réelles était d'environ 411 000 €, alors que cette année, il se chiffre à 403 618 €. Il est heureux que la fiscalité augmente légèrement pour minimiser ce manque à gagner.

Et les années à venir vont être encore plus difficiles dès lors que les dépenses, même encadrées, ne vont pas diminuer.

2. Section d'investissement

M. le Maire énumère et commente ensuite ce tableau (recettes et dépenses), article par article. Les recettes d'investissement s'élèvent à 284 899,62 € et les dépenses, de même montant ne comportent pas cette année d'opérations majeures excepté l'acquisition de l'immeuble appartenant à ASF et loué aux Ambulances AJC pour 60 000 €. S'y ajoute une première tranche de travaux de 25 000 € d'aménagement du local technique en centrebourg ; des travaux de voirie à hauteur de 25 000 € ; un reliquat de 25 000 € de la grande rue et des menues dépenses d'aménagement d'une aire de jeux etc...

Après d'amples discussions et demandes de renseignements, le budget général de la commune est donc adopté à l'unanimité.

CHANGEMENT DE LOCATAIRE AMBULANCES AJC

Un nouvel exploitant vient de s'installer aux Ambulances AJC, et un nouveau bail a été signé avec lui au 1^{er} mars 2015.

Une délibération doit être prise pour le maintien du loyer à 8 500 € par an.

Personne ne s'opposant ni s'abstenant, la proposition est adoptée à l'unanimité.

CESSION PAR ASF DE L'IMMEUBLE BONNEFOND

Les Autoroutes du Sud de la France (ASF) avaient conclu en 2009 une convention d'occupation avec la commune de l'immeuble sis aux Magoberts et voué à la démolition et prévu dans cette convention que lorsque l'immeuble faisant partie du domaine public serait déclassé et attribué à ASF, il pourrait être cédé à la commune pour le prix de 50 000 € ; la commune ayant la possibilité dans l'intervalle de le louer à usage professionnel et de percevoir les loyers correspondants depuis 2009.

Ce déclassement étant opéré, ASF se propose donc de céder l'immeuble à la commune au prix convenu de 50 000 € outre les frais d'acte.

Aucun membre du Conseil ne s'opposant ni ne s'abstenant à cette proposition, elle est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Personne n'ayant de questions ni d'observations, les débats sont clos, et M. Le Maire déclare la séance levée à 20h30 minutes. ... suivie d'un apéritif.

M. le Maire,
Serge PEDENON

La secrétaire de séance,
Christine SPINDLER